
> 15° CONCOURS CINNA REVELATEUR DE TALENTS

UNE ÉTAGÈRE PEUT-ELLE SAUVER LE MONDE ?

Concours Cinna **15^e**
révélateur de talents

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE
C'est le thème de la 15^{ème} édition du concours Cinna Révélateur de Talents, ouvert à tous, étudiants ou jeunes professionnels de moins de 35 ans. Participez et devenez peut-être vous aussi l'un des talents que nous avons déjà contribué à révéler.

Pour plus de renseignements sur le concours et pour télécharger le dossier de participation, rendez-vous sur www.cinna.fr/actualités

CinnaTM

marie claire
VIVA
CÔTE PARIS

1. PARTICIPANTS

Le Concours Révélateur de Talents s'adresse à tous les créateurs français et étrangers de moins de 35 ans (à la date de clôture des candidatures), qu'ils soient encore étudiants ou déjà dans la vie active.

2. THÈME DE LA 15^e EDITION « Développement durable & écologie »

Comment, en respectant un circuit court de sourcing et de fabrication, peut-on envisager le design en utilisant de la matière et des matériaux qui respectent la nature ? Durabilité, matériaux recyclés ou recyclables, nouveaux matériaux seront les critères fondamentaux pour ce concours. L'utilisation de matériaux naturels (bois massif, pierre, ...) rentre également dans cette recherche.

3. CATÉGORIES

Pour cette 15^{ème} édition, 2 catégories sont retenues :

- Accessoires de décoration textile : plaid, tapis, coussin, ...
 - Petits meubles
-

4. DÉPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

CINNA - Concours Révélateur de Talents
BP 1
01470 BRIORD

Date limite du dépôt des candidatures : samedi 5 février 2022 (date d'expédition, le cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION : si vous envoyez votre dossier depuis l'étranger, nous vous remercions de ne pas l'adresser par Fedex qui facture à réception de la TVA sur importation.

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- 1- Les coordonnées du ou des candidat(s) : nom, prénom, adresse mail, téléphone.
- 2- Un curriculum vitae du créateur (ou de chaque créateur en cas de projet présenté en commun).
- 3- Une note conceptuelle présentant de manière complète le projet, les dessins et/ou photos, les dimensions, les matériaux et toute explication nécessaire à la bonne compréhension et appréciation du projet.
- 4- Une fiche A3 résumant le projet : cette fiche est destinée à être transmise au jury avant la réunion afin de préparer celle-ci. Elle devra contenir tous les éléments (texte et visuels) permettant de bien apprécier le projet ainsi que le CV résumé du (des) candidats. Cette fiche est à construire sur la base d'un A3 horizontal avec les noms du candidat et du projet rappelés en haut à droite.
- 5- Un CD ou une clé USB reprenant tous les éléments du projet, et en particulier
 - La fiche A3 en format PDF,
 - Les différents visuels en HD du projet,

- Un visuel de synthèse du projet en HD (minimum 2000 pixels de large) suffisamment explicite pour pouvoir être utilisé seul pour le vote du public sur le site internet le cas échéant,
- Un portrait HD du (des) candidat(s).

Tout dossier incomplet sera éliminé, il convient de bien vérifier que les coordonnées sont notées.

Chacun des visuels est à fournir en haute définition et pourra être amené à être utilisé sur tout type de support (presse, web) dans le cadre du concours (vote du public, présentation des résultats, etc.). Les visuels doivent donc être libres de droits.

Il devra être indiqué également si des maquettes ou prototypes sont disponibles ; ceux-ci pourront être alors éventuellement demandés lors de la phase finale de la sélection.

Un créateur peut déposer plusieurs projets et/ou concourir dans les deux familles mais devra alors déposer un dossier par projet.

Compte tenu du nombre de dossiers reçus, nous vous remercions de noter que ceux-ci ne pourront être ensuite renvoyés aux candidats et que les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury.

5. DEROULEMENT DU CONCOURS

<u>1^{er} décembre 2021</u>	Lancement du 15 ^e Concours Cinna
<u>5 février 2022</u>	Date limite d'envoi des dossiers de candidatures
<u>Du 21 février Au 30 mars 2022</u>	Vote du public sur le site Marie Claire Maison.com
<u>12 avril 2022</u>	Réunion du jury
<u>13 ou 14 Juin 2022</u>	Annonce des résultats lors d'une soirée dédiée à Paris
<u>Juin 2022</u>	Publication des résultats du concours par les titres partenaires

6. SÉLECTION DES DOSSIERS

Le comité de sélection se réunira à la clôture d'envoi des dossiers pour les étudier et en sélectionner environ 20 par catégorie. Ces dossiers présélectionnés seront publiés sur le site marieclaire.fr pour participer au vote du public.

7. PRIX DU JURY

Lors d'une réunion plénière en avril, le jury désignera les 2 lauréats de chaque catégorie. Les designers primés par le Jury recevront :

- Premier prix : un chèque de 3.000€
- Deuxième prix : un chèque de 1.500€.

Ce jury sera constitué de Michel Roset, des rédacteurs en chef des médias partenaires et de designers et personnalités du design déjà reconnus.

Pour mémoire, ce jury était composé en 2021 de :

Michel ROSET, président de la société Cinna ; Anne DESNOS, rédactrice en chef Marie Claire Maison ; Martine DUTEIL, rédactrice en chef Côté Paris ; Marie FARMAN, Journaliste Freelance, Fabrice

8. PRIX DU PUBLIC

Le Prix du Public permet de faire voter le public pour un projet. Pour cela, les projets retenus par le Comité de Sélection sont proposés au vote du public sur le site de notre partenaire Marie Claire Maison.

Pour le 15^{ème} Concours Cinna, le vote s'effectuera parmi une sélection de 30 à 40 dossiers.
Le lauréat du Prix du Public recevra 1.500€.

Le prix du Public sera également doté, par tirage au sort organisé par marieclaire.fr, de 3 lots :

- Un lampadaire Courrier de CP – RV (264 €)
- Un vase Prisme de Benjamin Graindorge (199 €)
- Un miroir Tondo de Camille Viallet et Théo Leclercq (99 €)

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés lors d'une soirée en juin 2022.

En sus du prix gagné, les gagnants bénéficieront également de la promotion liée au concours, au travers des comptes-rendus réalisés par les partenaires du concours.

La Société Cinna aura la liberté d'éditer les produits sélectionnés qui figureront alors dans son catalogue. Dans ce cas, un contrat d'édition sera signé avec les créateurs de ces produits et le chèque du Concours sera considéré comme une avance sur royalties. Tout projet non édité par Cinna dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats redeviendra libre à l'édition.

Il est important de préciser que, suite aux précédentes éditions, Cinna a édité des projets présentés au Concours qui, sans avoir été primés, avaient mérité d'entrer à la collection Cinna.